

Décision

Générale

colonial

Décision n° 676 nommant le gendarme Duffourg (Paul, билетеур de la compagnie de gardes-cercle.

n° 676

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1950

Date de publication
28 juin 1950

Date du numéro
30 juin 1950

VISAS

Vul'ordonnance organique du 18 septembre 1844 reudue applicable à ma colonie par décret du 18 juin 1884

Vul'arrêté n° 105 du 3 février 1943 réorganisant la milice indigène el les textes subséqueuts qui l'ont modifié

Vula décision n° 66 du 13 janvier 1949 nommant le sergent-Chef Bernard (Jean-Marie), билетеур de la 3e compagnie de milice

Vul'arrêté n° 673 du 27 qui 1950 portant dissolution de la 3e compagnie de milice indigene et création d'une compagnie de gardes-cercle dans le cercle de Djibouti,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

- Le gendarme Duffourg (Paul) est nommé билетеур de la compagnie de gardes-cercle à compter du 1er juillet 1950. Art. 2.
- La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,CHAMBOREDON.